

PAS DE CALAIS

Arrondissement

MONTREUIL/MER

Canton

LUMBRES

Commune

PARENTY

5 Route de Desvres

62650 PARENTY

03.21.90.71.77

parentymairie@laposte.net

COMMUNE DE PARENTY

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MARS 2025

Le Vendredi 28 Mars 2025 à 20 heures 00 minutes, sur convocation de Monsieur Serge DEPRAITER, Maire, en date du 24 Mars 2025, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie de PARENTY.

Etaient présents : Mesdames Marie-France HUCHIN, Elisabeth LEMOR Madame Marie ANDRIEU, Messieurs Serge DEPRAITER, Frédéric DUPEND, Rémy MARBEUF, Julien MAILLY, Michel GOURLAIN, Thomas PERON, Ludovic LOZINGUEZ et Olivier DELSEAUX

Procurations : Madame Carine FOURCROY à Madame Elisabeth LEMOR et Monsieur Philippe DUBOELLE à Monsieur Michel GOURLAIN et Monsieur Damien LEDUC à Monsieur Ludovic LOZINGUEZ

Absents excusés : Monsieur Sébastien HIBON

L'ordre du jour étant le suivant :

- 1- Désignation secrétaire de séance.
- 2- Régularisation mission maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre bourg
- 3- Questions diverses

1- Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-France HUCHIN se propose, et, est désignée secrétaire de séance.

2- Régularisation mission maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre bourg :

Monsieur le Maire s'excuse de cet oubli et expose la chronologie de la situation :

Suite à la réunion du 02.08.2025, sur le constat de Monsieur Michel GOURLAIN, pour l'élaboration du DCE, un nouveau de contrat de maîtrise d'œuvre est à réaliser avec le maître d'œuvre sous forme de marché négocié (< 40 000 € HT).

Trois bureaux d'études ont été consultés à la date du 03.08.2025 pour une réponse au 14.08.2025 :

- VRDAO à Longuenesse
- VIAL à Montreuil sur Mer
- RESELVIA à SAMER

L'appel d'offres à donner les résultats suivants :

- VIAL a répondu le 05.08.2025 pour 24 000 € HT
- VRDAO a répondu le 09.08.2025 pour 24 657 € HT
- RESELVIA a répondu le 12.08.2025 pour 19 143 € HT

La commission d'appels d'offres réunie le 30.08.2025 en présence de : Carine FOURCROY- Serge DEPRAITER-Rémy MARBEUF- Ludovic LOZINGUEZ -Julien MAILLY-Sébastien HIBON, a analysé les offres, a retenu le moins disant, la Société RESELVIA pour 19 143 € HT.

Le registre de la Commission a été signé par tous les membres présents.

Monsieur le Maire reconnaît son erreur de non-transmission de la décision de la commission lors du Conseil Municipal du 27.09.2024 dans un ordre du jour de la réunion.

Monsieur le Maire regrette cet oubli qui n'a qu'un effet administratif, qu'aucune entreprise n'a bénéficié de favoritisme et qu'il n'y a pas de détournement d'agent public tout est fait dans l'intérêt de la commune, du projet (d'ailleurs 806 384,02 € de subventions ont été accordées pour ce chantier).

Monsieur le Maire rappelle les propos de Monsieur SOUFFLET lors de la réunion du 21.03.2025 : « bon projet, bons soutiens de la part des partenaires et qu'il reste des pistes à exploiter pour demander de nouvelles subventions et qu'il faut maintenir notre unité pour le projet ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer la délibération concernant le résultat de la consultation du bureau d'études pour attribution de la maîtrise d'œuvre concernant PRO/DCE/ACTES pour la requalification du centre bourg à RESELVIA pour un montant de 19 143 € HT.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE choisi d'intégrer la délibération au Conseil du 27.09.2024.

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers de leur compréhension de la situation et de leur confiance.

Rendez-vous est pris pour le 7 avril 2025 à 19 heures pour une réunion de conseil afin de délibérer sur l'attribution du marché de requalification du centre bourg et le 11 Avril 2025 à 20h pour la réunion du budget 2025. La Commission des finances quant à elle est prévue de se réunir le lundi 31 mars 2025 à 18 heures en mairie.

Au vu de l'avancement de l'enquête [marché bons à commandes], Monsieur le Maire se permet de transmettre les courriers en date du 28.11.2024 et du 03.02.2025 de la Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer concernant le contrôle de légalité dudit marché à Monsieur Michel GOURLAIN et Monsieur Philippe DUBOELLE suite aux différentes réclamations de Michel GOURLAIN.

Monsieur le Maire fait lecture du dernier courrier du 03.02.2025 qui stipule que le recours gracieux est accepté par Madame la Sous-préfète et que de ce fait, elle ne déferera pas le marché devant le Tribunal Administratif et qu'elle transmettra ce courrier à Monsieur le Procureur de la République de Boulogne sur Mer.

3- Questions diverses :

Aucunes questions diverses n'ont été évoquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

PAS DE CALAIS

Arrondissement

MONTREUIL/MER

Canton

LUMBRES

Commune

PARENTY

5 Route de Desvres

62650 PARENTY

03.21.90.71.77

parentymairie@laposte.net

COMMUNE DE PARENTY

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MARS 2025

Le Vendredi 28 Mars 2025 à 20 heures 00 minutes, sur convocation de Monsieur Serge DEPRAITER, Maire, en date du 24 Mars 2025, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie de PARENTY.

Etaient présents : Mesdames Marie-France HUCHIN, Elisabeth LEMOR Madame Marie ANDRIEU, Messieurs Serge DEPRAITER, Frédéric DUPEND, Rémy MARBEUF, Julien MAILLY, Michel GOURLAIN, Thomas PERON, Ludovic LOZINGUEZ et Olivier DELSEAUX

Procurations : Madame Carine FOURCROY à Madame Elisabeth LEMOR et Monsieur Philippe DUBOELLE à Monsieur Michel GOURLAIN et Monsieur Damien LEDUC à Monsieur Ludovic LOZINGUEZ

Absents excusés : Monsieur Sébastien HIBON

L'ordre du jour étant le suivant :

- 1- Désignation secrétaire de séance.
- 2- Régularisation mission maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre bourg
- 3- Questions diverses

1- Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-France HUCHIN se propose, et, est désignée secrétaire de séance.

2- Régularisation mission maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre bourg :

Monsieur le Maire s'excuse de cet oubli et expose la chronologie de la situation :

Suite à la réunion du 02.08.2025, sur le constat de Monsieur Michel GOURLAIN, pour l'élaboration du DCE, un nouveau de contrat de maîtrise d'œuvre est à réaliser avec le maître d'œuvre sous forme de marché négocié (< 40 000 € HT).

Trois bureaux d'études ont été consultés à la date du 03.08.2025 pour une réponse au 14.08.2025 :

- VRDAO à Longuenesse
- VIAL à Montreuil sur Mer
- RESELVIA à SAMER

L'appel d'offres à donner les résultats suivants :

- VIAL a répondu le 05.08.2025 pour 24 000 € HT
- VRDAO a répondu le 09.08.2025 pour 24 657 € HT
- RESELVIA a répondu le 12.08.2025 pour 19 143 € HT

La commission d'appels d'offres réunie le 30.08.2025 en présence de : Carine FOURCROY- Serge DEPRAITER-Rémy MARBEUF- Ludovic LOZINGUEZ -Julien MAILLY-Sébastien HIBON, a analysé les offres, a retenu le moins disant, la Société RESELVIA pour 19 143 € HT.

Le registre de la Commission a été signé par tous les membres présents.

Monsieur le Maire reconnaît son erreur de non-transmission de la décision de la commission lors du Conseil Municipal du 27.09.2024 dans un ordre du jour de la réunion.

Monsieur le Maire regrette cet oubli qui n'a qu'un effet administratif, qu'aucune entreprise n'a bénéficié de favoritisme et qu'il n'y a pas de détournement d'agent public tout est fait dans l'intérêt de la commune, du projet (d'ailleurs 806 384,02 € de subventions ont été accordées pour ce chantier).

Monsieur le Maire rappelle les propos de Monsieur SOUFFLET lors de la réunion du 21.03.2025 : « bon projet, bons soutiens de la part des partenaires et qu'il reste des pistes à exploiter pour demander de nouvelles subventions et qu'il faut maintenir notre unité pour le projet ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer la délibération concernant le résultat de la consultation du bureau d'études pour attribution de la maîtrise d'œuvre concernant PRO/DCE/ACTES pour la requalification du centre bourg à RESELVIA pour un montant de 19 143 € HT.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE choisi d'intégrer la délibération au Conseil du 27.09.2024.

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers de leur compréhension de la situation et de leur confiance.

Rendez-vous est pris pour le 7 avril 2025 à 19 heures pour une réunion de conseil afin de délibérer sur l'attribution du marché de requalification du centre bourg et le 11 Avril 2025 à 20h pour la réunion du budget 2025. La Commission des finances quant à elle est prévue de se réunir le lundi 31 mars 2025 à 18 heures en mairie.

Au vu de l'avancement de l'enquête [marché bons à commandes], Monsieur le Maire se permet de transmettre les courriers en date du 28.11.2024 et du 03.02.2025 de la Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer concernant le contrôle de légalité dudit marché à Monsieur Michel GOURLAIN et Monsieur Philippe DUBOELLE suite aux différentes réclamations de Michel GOURLAIN.

Monsieur le Maire fait lecture du dernier courrier du 03.02.2025 qui stipule que le recours gracieux est accepté par Madame la Sous-préfète et que de ce fait, elle ne déferera pas le marché devant le Tribunal Administratif et qu'elle transmettra ce courrier à Monsieur le Procureur de la République de Boulogne sur Mer.

3- Questions diverses :

Aucunes questions diverses n'ont été évoquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45